



**VILLE D'UGINE**  
**ARRETE DU MAIRE N°2025-83**

**Service Prévention et Proximité**

**Objet : Taxi – Autorisation de stationnement sur la commune**

Le Maire de la Ville d'Ugine,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-33 et L5211-9-2 ;

VU le code de la route ;

VU le code des transports et notamment les articles L.3120-1 à L.3121-12 et R.3120-1 et R.3121-23 ;

VU la loi N° 2014-1104 du 1er octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur et son décret d'application du 30 décembre 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 avril 1996 réglementant l'exploitation des taxis ;

VU l'arrêté municipal n°2010/142 en date du 11 mai 2010 limitant le nombre des autorisations de stationnement de taxi sur la commune d'Ugine ;

**ARRETE**

Article 1 : L'arrêté 2025-63 du 04/03/2025 est abrogé.

Article 2 : Le nombre d'autorisations de stationnement de taxi offertes à l'exploitation sur la commune d'Ugine est fixé à quatre ;

Article 3 : Le Maire de la commune d'Ugine est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté ;

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Sous-préfet d'Albertville ;
- Préfecture de la Savoie – Bureau de la circulation ;
- Majore Aurélie REJAUD, commandant la brigade de Gendarmerie ;
- Monsieur le Chef de la Police Municipale ;

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le 18.03.2025

Fait à Ugine, le 13 mars 2025

Pour le Maire,

Michel CHEVALLIER  
Maire-Adjoint



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250313-AR2025-83-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

Publication : 09/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

